



**Plan d'actionnariat réservé aux salariés**  
Période de réservation : **du 3 au 17 juin 2026 inclus**

## **Vous pouvez utiliser vos avoirs disponibles du fonds EGEPARGNE MONETAIRE du PEG ENGIE pour participer à LINK !**

- Vous avez des avoirs disponibles sur le fonds EGEPARGNE MONETAIRE : le montant est indiqué sur le site de souscription à LINK 2026 et actualisé en temps réel. La souscription par arbitrage via ces avoirs est possible à hauteur des avoirs disponibles comptabilisés au moment de votre saisie.
- Vous n'avez pas encore d'avoirs disponibles sur le fonds EGEPARGNE MONETAIRE ou ne disposez pas des avoirs suffisants pour réaliser la souscription souhaitée mais **vous avez des avoirs disponibles sur d'autres fonds du PEG ENGIE** : vous pouvez alors les utiliser pour participer à LINK 2026 en les transférant d'abord vers le fonds EGEPARGNE MONETAIRE !



Effectuez les arbitrages gratuitement vers le fonds EGEPARGNE MONETAIRE :

- au plus tard le 28 mai 2026 afin de visualiser les avoirs disponibles dès le 1<sup>er</sup> jour de la période de souscription à LINK 2026

**ou**

- avant **le 11 juin 2026** pour souscrire le dernier jour de la période, soit le 17 juin 2026

Les avoirs doivent être **DISPONIBLES** !  
Ils ont dépassé le délai de blocage de 5 ans sur le PEG.

## Comment transférer vos avoirs disponibles d'un fonds du PEG ENGIE vers le fonds EGEPARGNE MONETAIRE ?

- 1- **Consulter le montant de vos avoirs disponibles à partir de votre Espace personnel sur [www.egepargne.com](http://www.egepargne.com).** Après identification, cliquez sur la rubrique « **Epargne** » située dans le bandeau supérieur de l'écran, rubrique « **Mon épargne en détail** » puis, dans le bas de l'écran, cliquez sur « **dates des prochaines disponibilités** ». Vous visualisez le détail des avoirs **disponibles** que vous pouvez détenir sur différents fonds. Définissez le/les fonds depuis le(s)quel(s) vous voulez effectuer le transfert et le montant de celui-ci.

Pour déterminer le montant des avoirs disponibles d'EGEPARGNE MONETAIRE que vous voulez utiliser pour votre souscription à Link, rendez-vous sur le site [link.engie.com/2026](http://link.engie.com/2026), cliquez sur « Simuler mon investissement » et décidez de  **votre investissement total dans LINK 2026 qui respectera les plafonds d'investissement applicables.**

- 2- **Effectuer votre demande d'arbitrage.** Cliquez sur la rubrique « **Opérations** » située dans le bandeau supérieur de l'écran puis sur « **Modifier mes placements** ». Ensuite, sur « Nouvelle demande / Je modifie mes placements ». Affinez votre sélection en affichant vos avoirs par Date de disponibilité. Vos droits disponibles s'afficheront alors en premier. Choisissez le fonds que vous souhaitez arbitrer. *Pour être certain que votre arbitrage se réalise dans les délais, ne cochez pas l'option permettant de saisir une valeur plancher.* Cliquez sur « Je continue » et vous pourrez alors choisir le fonds récepteur EGEPARGNE MONETAIRE sur le PEG ENGIE et le montant à arbitrer. Cliquez sur « Je continue » et, après avoir vérifié le récapitulatif de votre demande, finalisez votre arbitrage en cliquant sur « Je valide mon opération ».

Vous recevrez une confirmation par e-mail. Les arbitrages saisis sur internet sont traités sur la valeur liquidative suivante. Un délai de traitement est nécessaire pour réaliser l'arbitrage. Les avoirs disponibles transférés vers le FCPE EGEPARGNE MONETAIRE seront visibles à minima sous 3 jours ouvrés (*sous réserve de la diffusion des valeurs liquidatives*) après la saisie de la demande.

**IMPORTANT - Dès que votre arbitrage sera finalisé, les avoirs sur le FCPE EGEPARGNE MONETAIRE apparaîtront sur le site de souscription à LINK 2026. ENSUITE, N'OUBLIEZ PAS DE SOUSCRIRE A L'OPERATION sur le site [link.engie.com/2026](http://link.engie.com/2026), « Souscription à LINK 2026 » !**

### Au moment de l'investissement dans LINK 2026

- Les avoirs issus de l'arbitrage du FCPE EGEPARGNE MONETAIRE seront rebloqués pour 5 ans et ne feront pas l'objet de prélèvements sociaux sur les plus-values. Ceux-ci ne seront prélevés qu'à la sortie du PEG.
- Le désinvestissement du FCPE EGEPARGNE MONETAIRE aura lieu la 1<sup>ère</sup> quinzaine de juillet 2026.  
Le réinvestissement vers la formule LINK 2026 s'effectuera le 30 juillet 2026.
- La souscription à LINK 2026 via arbitrage depuis le FCPE EGEPARGNE MONETAIRE fait l'objet de règles particulières pour le calcul du plafond individuel d'investissement. N'hésitez pas à utiliser le simulateur en ligne sur [link.engie.com/2026](http://link.engie.com/2026).